

7. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS 2021-2022

Les priorités annuelles qui vous sont présentées sont tirées du plan d'action stratégique adopté à l'AGA du 24 septembre 2020.

LES 4 AXES DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024 :

Axe 1. Vie associative : éducation populaire et soutien aux membres

Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres. Développer des outils d'éducation populaire.

Axe 2. Défense des droits /dossiers politiques et partenariats de recherche

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées.

Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ.

Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions.

Axe 3. Visibilité, promotion, communication et représentations

Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres.

Axe 4. Gouvernance et fonctionnement interne

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités.

Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'action.



Axe 1 • Vie associative : Éducation populaire et soutien aux membres

Objectifs	Moyens	Échéancier
1.1 <u>Vie associative</u> et soutien aux membres (RN, AGA et comités);	 Tenir une rencontre mensuelle des membres en mode virtuel sur des thématiques choisis par les membres (7 rencontres annuelles); 	21-22
	tenir 2 Rencontres nationales ;	Nov.21-mars 22
- Favoriser les échanges et le partage de pratiques	 tenir des rencontres auprès des nouveaux membres ou des nouveaux travailleurs.euses dans les équipes sur la FAFMRQ; 	Aut.21 - print.22
entre les membres ;	finaliser le guide d'information juridique ;	Aut.21
- développer des outils d'éducation populaire.	 poursuivre la tournée des membres en mode virtuel et présentiel : 	21-22
	 Faitre un portrait (attentes, besoins, outils, soutien, expertise, etc.). 	Hiver et print. 22
	Faire le suivi et la promotion de la formation: «On se sépare… mais pas de nos enfants »! :	En continu
	 Faire le lancement des 2 outils de promotion (signet et capsule); 	Rentrée 21
	 soutenir les membres dans la mise en œuvre de la formation auprès des familles et dans leur organisme; 	En continu
	- développer une communauté de pratiques.	21-22
	Poursuivre les travaux du Comité violence conjugale post-séparation (VCPS).	21-22
1.2 Reconnaissance et financement	 Poursuivre les travaux et les actions du Comité financement ; 	21-22
- Défendre les intérêts, les besoins et la spécificité de nos organismes membres auprès du ministère de la Famille	 renforcer notre participation à la campagne unitaire de l'ACA « Engagez-vous pour le communautaire »; 	21-22
	 poursuivre notre participation au Comité action communautaire (CAC) du MFA; 	21-22
	 poursuivre nos représentations et nos actions auprès du ministre de la Famille pour le rehaussement du financement et le développement de nos organismes membres et des OCF avec nos partenaires Famille. 	21-22



Axe 2 • Défense des droits / dossiers politiques et partenariats de recherche

Objectifs	Moyens	Échéancier
2.1 <u>Lutte à la</u> pauvreté	 2.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants Assurer une veille en vue de l'exemption complète 	En continu
- Faire en sorte que toute personne puisse compter sur des revenus qui permettent de préserver sa santé et	 2.1.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté Participer aux travaux autour de la révision de la revendication sur le salaire minimum : 	Automne 21
	 adoption d'une nouvelle revendication en septembre 2021 accompagnée d'un argumentaire; 	Automne 21
sa dignité	participer aux rencontres régulières ;	En continu
	participer aux actions du Collectif;	En continu
	 assurer le relais des informations et des actions auprès des membres de la FAFMRQ; 	En continu
	participer aux travaux en vue du 4e plan de lutte à la pauvreté.	21-22
- Obtenir des gains sur les revendications de la CQMMF notamment celle sur la pauvreté	 2.1.4 Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes (CQMMF) Participer aux rencontres régulières ; 	21-22
	 mobiliser et inviter nos membres à participer aux actions régionales et à l'action nationale prévues de la Marche. 	Automne 21
2.2 Politique familiale - Obtenir des gains en matière de CFTE notamment pour les familles monoparentales et recomposées, les étudiant.es parents et les personnes proches aidantes	 2.2.1 Coalition sur la conciliation famille-travail-études Faire des représentations politiques à la suite de la publication du questionnaire notamment sur les appuis recueillis sur les revendications; 	Automne 21
	 voir à la possibilité d'une recherche sur la revendication de la Loi cadre; 	21-22
	 surveiller la sortie du plan d'action national nationale pour les personnes proches aidantes et réagir au besoin (revendications dans notre plateforme); 	Automne 21
	 poursuivre notre participation au sein de la Coalition (agir en tant que porte-parole). 	En continu
	2.2.2 Forum des partenaires du MFAParticiper au Forum national	Aut.21



Objectifs	Moyens	Échéancier
- Faire en sorte que la réforme du droit de la famille assure la protection des membres les plus vulnérables de la famille.	 2.2.3 Réforme du droit de la famille Surveiller le dépôt du projet de loi sur la réforme du droit de la famille et participer à la Commission parlementaire; 	21-22
	assurer une veille sur ce dossier dans l'espace public et réagir au besoin.	En continu
	 2.2.4 Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse - Commission Laurent Surveiller le projet de loi pour réformer la Loi sur la protection de la jeunesse et participer à la Commission parlementaire ; 	Automne 21
	assurer une veille sur les suites du rapport Laurent.	21-22
- Mettre en lumière et initier des actions sur les incohérences du système fiscal pour les familles recomposées	 2.2.5 Fiscalité et familles recomposées Initier des actions (ex. pétition) sur la «taxe à la recomposition familiale»; 	Automne 21
	faire des représentations auprès des gouvernements afin d'adapter les lois fiscales, notamment celle sur l'impôt pour qu'elles s'ajustent la réalité des familles d'aujourd'hui.	21-22
2.3 Partenariats de recherche	2.3.1 Énquête longitudinale auprès des familles séparées et recomposées	2016-2024
- Maintenir et	Finaliser la collecte de données du temps 2 ;	21-22
développer des partenariats et des	 voir à la préparation d'un colloque international interdisciplinaire; 	21-22
alliances fortes	informer et mobiliser nos membres aux différentes étapes de ce partenariat.	En continu
	2.3.2 « Partenariat Familles. Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux, juridiques et économiques »	2017-2022
	 Participer aux instances et aux comités d'axes; 	En continu
	Voir au lancement des fiches sur la politique familiale;	Automne 21
	informer et mobiliser nos membres aux différentes étapes de ce partenariat;	En continu
	voir au renouvellement du partenariat.	Automne 21



Axe 3 • Visibilité, promotion, communication et représentations

Objectifs	Moyens	Échéancier
3.1 <u>Promotion et</u> visibilité de la FAFMRQ et de ses membres	 3.1 Stratégie et plan de communication Mettre en œuvre la stratégie et le plan de communication réalisé en collaboration avec la firme Bête féroce ; 	21-22
- Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres pour rendre plus visibles les enjeux entourant les familles monoparentales et recomposées	revoir le site Internet ;	21-22
	 alimenter les médias sociaux (Facebook et Twitter); 	En continu
	 poursuivre la production de l'Infolettre Entre- Nous ; 	En continu
	 produire des outils d'éducation populaire et de vulgarisation sur nos dossiers politiques; 	21-22
	 participer et inviter nos membres à participer à la Journée nationale sur les beaux-parents en mai 2022. 	Mai 22

Axe 4 • Gouvernance et fonctionnement interne

Objectifs	Moyens	Échéancier
4.1 Gouvernance et fonctionnement interne - Avoir une équipe stable et forte ; -Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions.	 Voir à l'accueil et à l'intégration des nouveaux.elles membres du CA; 	Automne 21
	 développer un plan de relève (besoins de la FAFMRQ, transfert d'expertise, etc.); 	21-22
	s'assurer que les membres du CA aient tous les outils et les ressources pour jouer pleinement leur rôle.	En continu